

L'EST RÉPUBLICAIN

03 JAN. 2018

+ Edition Besançon

Avis publics

**SCoT Nord Doubs
de Pays de Montbéliard Agglomération**

Lors de la délibération en date du 27 novembre 2017, le conseil communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération, après avoir approuvé le bilan de la concertation, a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord Doubs.

Conformément à l'article R. 143-7 du Code de l'urbanisme, cette délibération est affichée au siège de Pays de Montbéliard Agglomération et dans chacune des communes membres de PMA pendant un mois.

A l'issue d'une phase de consultation des personnes publiques et commissions visées par le Code de l'urbanisme, le projet sera soumis à enquête publique.

L'enquête publique qui sera organisée aura pour but d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions relatives au projet de SCoT arrêté.